

Les retraité.es ne lâcheront rien !

LA RÉTRAITE
Nous voulons la vivre
DIGNEMENT

LES JEUNES
DANS LA GALÈRE

NON à une nouvelle attaque
contre les retraites

Ni fainéants - Ni cyniques - Ni extrêmes
Mais UNIS - SOLIDAIRES - DÉTERMINÉS
POUR GAGNER

SOMMAIRE

- p. 2 :** Edito / Sommaire
- p. 3 :** Prélèvement à la Source, l'arnaque continue
- p. 4 / 5 :** Notionnel, si tu nous étais «compté»
- p. 6 :** Un PSE à la Banque de France
- p. 7 :** Banque du territoire : la CDC cassée / Développer l'activité dans les territoires
- p. 8 :** Aigre Doux : «Sous les pavés la plage» / Hommage à Monique CHANEL



DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Guy CARRIERE

Rédacteurs :

Guy CARRIERE

Marcel FRABOULET

Jean-Paul GIRARD

Alain GUICHARD

Dominique MICAT

Maquettage : Fawzia DRIDER

IMPRIMÉ PAR RIVET Presse Edition Limoges

NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE : 0317 5 08364

N° ISSN : 2276-1063

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES FINANCES CGT

263 rue de Paris

Case 540 - 93514 - Montreuil cedex

TÉL : 01 55 82 76 66

COURRIEL : ufr.finances@cgt.fr

PRIX 0,50 €

Violences sociales

« Les dominants veulent pilonner le système de solidarité français et anéantir toute critique sociale. On assiste à une révolution conservatrice d'une violence inouïe ».

Voilà résumé en deux petites phrases par la sociologue **Monique Pinçon Charlot**, l'étendue du massacre des droits sociaux des salariés et de la fin définitive du contrat social fondé sur les solidarités. Ses prédécesseurs avaient timidement commencé le travail, Macron, lui, ne s'embarrasse pas de scrupules.

Mépris et mensonges constituent les deux mamelles de la gouvernance de ce gouvernement « jupitérien ».

Malgré la succession des mobilisations, le gouvernement reste sourd et aveugle aux exigences sociales portées dans les grèves et manifestations.

Mais les salariés, actifs, retraités, privés d'emplois ne lâcheront rien. Si Macron en veut plus, il en aura plus, car la colère continue de monter tant chez les actifs que les retraités et les plus démunis touchés par la révision des « aides sociales ».

Les provocations de Macron déclarant : « la politique sociale... : on met un pognon de dingue dans les minima sociaux, les gens ils sont quand même pauvres. Ceux qui tombent pauvres, ils restent pauvres. On doit avoir un truc qui permettent aux gens de s'en sortir », traduisent son mépris vis-à-vis de celles et ceux qui n'ont ou qui n'ont eu que leur seule force de travail comme source de revenus. Mépris d'autant plus insupportable quand on connaît les cadeaux dont bénéficient les plus riches.

Et ce n'est pas fini. Les projets visant à favoriser le capital au détriment du travail fleurissent. Après la loi travail et les ordonnances Macron, le gouvernement prépare la privatisation des Aéroports de Paris, de la Française des Jeux et d'Engie, autant d'outils économiques pourtant nécessaires au développement du pays.

Le volet social de la politique macronienne à venir est tout aussi néfaste.

- Mise en place progressive, d'ici au 1^{er} janvier 2021, d'offres de lunettes, de prothèses dentaires et auditives avec un « reste à charge zéro », qui risque fort de se retourner contre les assurés sociaux via l'augmentation des tarifs des complémentaires santé.

La seule option pour la CGT reste la prise en charge des dépenses santé à 100% par la Sécurité Sociale.

- Réforme systémique des retraites annoncée pour 2019 visant à harmoniser l'ensemble des régimes et à instaurer pour tout ou partie un régime de retraite par points qui, outre le risque d'impacter les retraités actuels, favorisera la capitalisation au détriment de la répartition. Le véritable objectif d'une telle réforme est la baisse des pensions pour plaire à Bruxelles et au patronat. Et pour faire bonne mesure, le gouvernement entend s'attaquer dans le même temps aux pensions de réversion.

Alors, une seule réponse à cette « révolution conservatrice », poursuivre l'action pour le pouvoir d'achat, les salaires, les pensions, les minima sociaux, pour l'emploi, la protection sociale, les services publics et les droits collectifs.

Travailler à la mobilisation pour être plus nombreux dans l'action, proposer l'adhésion pour être plus forts en renforçant la CGT.

Les retraité.es ne lâcheront rien !

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : L'ARNAQUE CONTINUE !

Nous avons déjà écrit sur le pré-lèvement à la source tant lors de son instauration par le gouvernement Hollande que récemment par le gouvernement Macron mais chaque jour se révèlent de nouveaux mauvais coups.

Nombreux sont ceux qui découvrent soit en faisant leur déclaration sur internet soit allant sur le simulateur que les crédits et réductions d'impôt ne sont pas pris en compte pour l'application du taux de prélèvement à la source à compter de janvier 2019.

Ainsi M. et Mme X retraités ont perçu en 2017, 21 000 € de pensions pour Monsieur et 15 000 pour Madame. Compte-tenu de dons aux œuvres et d'un emploi à domicile (716 € au total) ils n'auront pas d'impôt à payer du fait des crédits d'impôt mais ils auront un prélèvement au taux de 2,7 % à compter de janvier 2019 soit 81 € mensuellement à eux deux.

Si en 2018 ils ont les mêmes crédits d'impôt ils auront un remboursement fin août début septembre 2019 alors qu'avec le dispositif de paiement mensualisé ou de tiers ils n'auraient acquitté aucun impôt sur le revenu en 2019. Et ils ne peuvent bénéficier du taux 0 car ils ont payé des impôts en 2017, ils n'ont donc pas deux années consécutives sans payer d'impôt.

Cerise sur le gâteau : leur crédit d'impôt pour l'emploi à domicile est de 250 € ils ne pourront pas bénéficier du versement d'un acompte de 30 % sur ce crédit d'impôt avant le 1^{er} mars 2019 car celui-ci ne sera versé que s'il est supérieur à 100 €, or 30 %

de 250 € ne fait que 75 € donc pas de versement d'acompte.

M. et Mme Y ont perçu en qualité de retraités 35 000 € de pension pour Monsieur et 15 000 € pour Madame. Ils ont effectué des dons aux œuvres pour 1 500 € (dont 531 € de dons pour les personnes en difficulté), ils ont versé des cotisations syndicales (350 € pour monsieur et 150 € pour madame) et ils ont déclaré 1 500 € au titre d'emploi de salariés à domicile. Compte-tenu de ces réductions d'impôts ils ont un impôt sur le revenu de 1 611 € à acquitter en 2018.

Le taux de prélèvement à la source est de 7,5 %. En 2019, ils auraient payé avec la mensualisation 161 € sur 10 mois, avec le prélèvement à la source ils payeront chaque mois 312 € et ils auront un remboursement de leur crédit d'impôt fin août ou début septembre et un acompte de 30 % sur les emplois à domicile leur sera versé avant le 1^{er} mars soit 225 € (30 % de 750 €). Cela s'appelle faire crédit à l'Etat. Et ce sera ainsi chaque année si une modification législative n'intervient pas.

Le petit-fils de M. et Mme Y a trouvé un emploi dès le mois de septembre à la fin de sa formation d'ingénieur. Compte-tenu qu'il n'aura travaillé que 4 mois en 2018, il n'aurait pas eu d'impôt sur le revenu à payer en 2019, il n'aurait payé un premier impôt sur le revenu qu'au dernier trimestre de 2020 sur ces revenus de 2019 avec le dispositif actuellement en vigueur. Avec le prélèvement à la source dès le mois de janvier 2019, il aura un prélèvement sur sa paye. Quel progrès !!!

Un nouveau sport national : l'évitement fiscal

L'article 13 de la Déclaration des droits de l'Homme de 1789 décrète : « pour l'entretien de la force publique et les dépenses de l'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être équitable, répartie entre tous les citoyens, en fonction de leur faculté ».

Le consentement fiscal est la base du vivre ensemble. Or une partie importante de nos concitoyens, les plus fortunés, aidés en cela par des dispositions prises par différents gouvernements depuis des décennies, ont petit à petit soustrait de l'imposition en France des sommes très importantes. Un des exemples les plus connus était le bénéfice mondial consolidé qui permettait à une entreprise comme Total de ne pas payer d'impôt sur les sociétés en France en amputant le déficit de ses filiales étrangères sur ses revenus français. Devant le scandale de cette procédure qui coûtait plus de 300 millions au budget de l'Etat ce dispositif a été supprimé en 2011. Mais c'est une goutte d'eau par rapport aux mesures permettant l'optimisation fiscale. Aujourd'hui les frontières sont ténues entre optimisation, évasion et fraude. L'optimisation est officiellement légale mais il y a des passerelles avec l'évasion et la fraude. La fourchette basse estime à 60 milliards les pertes pour le budget de l'Etat mais d'après certains chiffres de la commission européenne les pertes sont estimées à 1 000 milliards pour le budget des 27 pays de l'union et aux environs de 160 milliards pour la France.

Quand les gouvernements vont-ils se décider à supprimer les mesures d'optimisation fiscale et à donner les moyens aux services des Finances publiques de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales ? Les scandales des Panama Papers ou des paradis papers ont mis sur le devant de la scène ces paradis fiscaux mais en réalité rien ne change et aucune mesure véritable n'est prise pour faire cesser ces scandales d'autant plus que les refuges sont au cœur même de l'Europe (Luxembourg, Pays-Bas, Irlande, Malte, îles anglo-normandes).

Il fut un temps où payer ses impôts était considéré comme une chose normale mais aujourd'hui un certain nombre de celles et ceux qui font fortune en France n'hésitent pas à aller se domicilier à Monaco ou en Suisse pour éviter de payer des impôts en France. Cependant ils n'hésitent pas à revenir se faire soigner en France et ont même parfois des obsèques presque nationales.



**PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE
TOUT À Y PERDRE !**

EXIGEONS LA JUSTICE FISCALE !

NOTIONNEL, si tu nous étais compté !

**ON VA VOUS FAIRE
AIMER L'IMPOT**



Dans l'article publié dans VNF 23, de mars 2018, la tentative de démontrer que de notre système de retraite était le plus efficient ne peut avoir de sens que si elle est confrontée aux théories portées par Macron et ses marchés financiers.

La preuve est aujourd'hui faite que malgré les coups qui lui ont été portés depuis 1993, il a tenu bon !

Nous, les tenants du système de retraite par répartition pouvons affirmer que jusqu'à ce jour, nous l'avons conservé de hautes luttés. Et ce n'est pas terminé.

Dans l'article suscité, une présentation des paramètres de gestion des caisses de retraite apporte un éclairage sur les vertus, défauts des uns par rapport aux autres.

Voyons à présent les pseudos novations des projets Macron/Philippe et consorts :

- ▶ Développer un système universel ;
- ▶ Ne gérer que des retraites par points ;
- ▶ L'illusion du notionnel.

Développer un système universel

Quelle idée originale que de jouer avec le vocabulaire. Qui ne serait pas d'accord avec le principe d'universalité ? Sauf que derrière cette volonté se dissimule la remise en cause de bien des conquises. L'alignement par le bas des droits est l'objectif premier. Depuis des

années déjà, les fusions/absorptions/digestions/casses des caisses de retraite du privé est en œuvre, l'ARRCO et l'AGIRC, qui ne sont que des associations de caisses dont le nombre au fil du temps n'a cessé de se réduire.

Serait-ce une volonté de cohérence ou de coordination ? C'est le mensonge distillé par les initiateurs de la démarche ! Jamais ils n'annoncent que ce sera toujours un alignement par le bas, dont il s'agit. Passer d'un capharnaüm de plus de 700 complémentaires, il y a plus de 20 ans à moins de 70 aujourd'hui (AGIRC/ARRCO), était le challenge engagé. Comme quoi les volontés actuelles de fusion n'en sont que la réplique machiavélique !

Y-a-t-il un système plus universel autre que celui par répartition dont la solidarité intergénérationnelle est la solide charpente ?

Ne nous y trompons pas, il y aura beaucoup de mots, de phrases et de discours lénifiants pour dissimuler le vrai fond des réformes : le pactole dont les compagnies d'assurances privées veulent se régaler.

Les fonds de retraites à la sauce libérale, disons capitaliste sont en embuscade... Qu'on se le dise !

Cela ne signifie pas qu'il ne faut rien faire mais qu'il faut travailler et véritablement négocier sur les fusions et les évolutions nécessaires en conjuguant démographie, chômage mais aussi productivité.

Le mode de fonctionnement actuel du pouvoir ne laisse guère d'espoir pour que les réformes aillent dans le bon sens !

Ne gérer que des retraites par points

Prenons par exemple la retraite par points : elle est mécaniquement au détriment des droits.

En effet, un travailleur engrangera tout au long de sa carrière des points correspondant à ses revenus ; c'est-à-dire que ce sera du bas de l'échelle avec des salaires plus faibles jusqu'au sommet. Mais cette approche est une illusion face aux périodes de chômage, de maladie, aux mobilités d'une entreprise à l'autre ou d'un secteur à l'autre, la plupart du temps « les compteurs » sont remis à zéro, donc pas de salaire en sus, donc pas de cotisations meilleures pour la retraite.

Il suffit d'observer le « miracle » allemand ; le travailleur d'Outre-Rhin, selon le système de retraites qu'il a « choisi », accumule des points dans son entreprise ou son secteur d'activité et lorsqu'il quitte l'une ou/et l'autre, il doit engager une bataille pour que ses droits le suivent. Ceux-ci évoluent ou dévaluent au même rythme que ses salaires. De plus, son système est assis sur des fonds de pensions qui ne lui garantissent jamais une prestation définie. Il joue sa retraite à la bourse en fonction des résultats du marché.

En France, l'histoire récente apporte la preuve que de prendre, pour le privé, les 25 meilleures années plutôt que les 10, a généré une perte de 20% du pouvoir d'achat des retraités. Si la moyenne de toute une carrière avait été prise, ce serait pire encore. C'est mathématique !

La cerise sur le gâteau se situe donc au terme de la carrière, la prestation définie n'est pas possible : c'est un mirage, puisque les points seront additionnés et multipliés par une valeur calculée au moment de son départ à la retraite. Bien malin celui qui peut prédire cette valeur 40 ans après.

Mais voilà que les magiciens auraient trouvé le remède miracle : le notionnel, modèle inspiré des pays nordiques.

L'illusion du notionnel

De quoi s'agit-il ?

Le salarié possède un compte individuel sur lequel il accumule des points basés sur le taux du moment, par exemple 25% du salaire brut moyen. Si des périodes d'arrêt (chômage, maladie...) viennent à se produire la Sécurité Sociale ou l'assurance chômage paient les cotisations.

Rien de nouveau, mais...

Les cotisations seraient revalorisées du taux de croissance de la masse salariale. Evidemment, elle est directement impactée par le chômage. En prenant le salaire moyen, il y a plus de garanties pour que cette revalorisation ne subisse pas ces aléas.

Si en plus les retraites sont révisées en fonction de cette même masse salariale, la punition est double.

Aujourd'hui, les salaires et les pensions du régime général sont en théorie revalorisés sur le niveau de l'inflation. Quoique, insuffisante cette revalorisation est claire dans son concept et simple à suivre.

Quant au calcul de la pension, il serait effectué en fonction de l'âge de départ, de l'espérance de vie de la génération, donc du nombre de bénéficiaires.

Les générations où les naissances ont été ou seront nombreuses et que par chance les progrès de la médecine permettent d'allonger la vie, la retraite sera plus ou moins élevée en fonction de sa date de départ. Plus le départ est tardif, plus la pension sera valorisée.

Pour les fonctionnaires, l'abandon de la référence au dernier salaire entraînera une baisse importante de la pension. Le niveau de la pension et la durée de la retraite seront les variables d'ajustement.

Il sera facile au gouvernement d'annoncer que le système par répartition n'est pas attaqué, mais ce qu'il représentera en terme de retraite n'excédera jamais les 25%. Quant au reste, devinez qui occupera le terrain manquant pour compléter la pension réduite ? La logique assurancielle d'épargne individuelle prendra le pas sur la solidarité, donc pour et par les fonds de pensions.

Le compte notionnel est une capitalisation virtuelle dont la cotisation est définie et la prestation réduite et aléatoire.



06

Un PSE à la Banque de France

Avec un résultat net avant impôt de plus de 6 milliards d'euros, en hausse de 8% par rapport à 2016, la Banque de France reversera près de 5 milliards à l'Etat (impôt sur les sociétés + dividendes).

Dans le rapport annuel 2017, le gouverneur Villeroy de Galhau affirme que «*la Banque a été forte pour soutenir l'économie française et ses réformes*», alors que le fossé entre riches et pauvres atteint des sommets dans l'Hexagone.

Février 2018 : La Direction de la Banque de France présente à l'IC-CHSCT son projet de réorganisation des activités fiduciaires et le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) unilatéral associé pour la période 2018-2019.

- Fermeture de 13 caisses.
- Suppression de 134 postes.

Le CCE a missionné le cabinet d'expertise JDS. Dans son rapport soumis au Comité Central d'Entreprise, ce spécialiste de l'analyse économique au service des comités d'entreprise fustige la politique du gouverneur et dénonce l'absence de justification économique aux licenciements en cours à la Banque de France.

Le projet de la Banque n'étant pas dans les règles sur tous les points ni même justifié économiquement, il a fallu plusieurs allers-retours entre la Banque et la DIRECCTE suite aux démarches de l'intersyndicale. Les inspecteurs du travail de la DIRECCTE devaient homologuer le PSE dans les délais légaux, mais ne l'ont pas fait formellement contrairement à l'habitude. L'administration permet ainsi à la Banque de ne pas perdre la face dans ce dossier sensible, tout en reconnaissant implicitement les «*défauts*» de ce PSE. Le Ministère du travail a ainsi fait le choix de ne pas rendre de décision dans un sens ou dans l'autre dans les délais, permettant l'homologation de fait. On comprend



entre les lignes que ce PSE ne méritait pas d'être homologué. Les syndicats préparent dans l'unité un recours auprès du tribunal administratif qui aura 3 mois pour se prononcer... affaire à suivre.

Parallèlement la méthode VDG se poursuit à la Banque après une réforme des carrières imposée qui va complètement dégrader les déroulements de carrière, associant passages de grade sur proposition de la seule hiérarchie, validation par un comité composé uniquement de représentants de la direction et suppression de l'intervention de la représentation du personnel. Celle-ci ne sera en effet possible que pour examiner les dossiers des agents ayant atteint l'indice final de leur niveau depuis 2 ans et plus ; autrement dit la quasi-disparition du paritarisme dans le cadre de l'avancement, des déroulements de carrière très rallongés pour les salariés et des indices de fin de carrière réduits.

Comme si cela ne suffisait pas, sous prétexte de refonte et de simplification des prestations familiales et de logement, le gouverneur entend baisser la rémunération de plusieurs milliers d'agents au 1^{er} janvier 2019 !

Heureusement l'ensemble des organisations syndicales s'opposent à ce projet.



BANQUE DU TERRITOIRE : la CDC cassée!

07



Vous économisez sur un livret A ou tout autre type d'épargne populaire, dans de la prévoyance. Depuis plus de 200 ans, ces fonds sont collectés et protégés par la **Caisse des Dépôts et Consignations**. Des caisses de retraites y sont gérées. Son statut particulier et unique d'établissement public repose sur le contrôle du parlement, donc directement du suffrage universel. C'est une garantie pour votre argent mais aussi pour son utilisation et les missions qui lui sont

confiées.

En effet, grâce à ces ressources la CDC finance des investissements d'intérêt général à long terme... Le logement social, des infrastructures et des équipements locaux... Sur tous les coins du territoire, « la patte » de l'établissement est posée et offre de

la sécurité et une pérennité à toute épreuve.

Voilà que la « macronie » s'en mêle et veut en faire une banque classique dite du territoire. Cette volonté de banaliser son statut et ses missions revient à en détourner les finances initialement destinées à **l'intérêt national**. Au-delà de la destruction d'un outil remarquable et unique, il y va d'un détournement de fonds et du Bien Commun.

C'est une tentative que refusent les personnels, la CGT et bien des élus informés.

Cette banque du territoire n'a évidemment pas une vocation de solidarité.

Ce charcutage menace l'avenir de la CDC, ses services, ses missions. Le pouvoir exécutif veut casser l'autonomie du groupe CDC et drainer ses fonds vers une marchandisation de toutes ses activités.

Les risques sont grands pour les personnels publics et privés ; ils le sont autant pour l'intérêt du pays... Les discours lénifiants et les promesses jupitériennes n'augurent rien de bon.

Qu'on se le dise, là aussi l'heure de la mobilisation a sonné !

DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ REVENDICATIVE SUR LES TERRITOIRES EN LIEN AVEC L'INTERPRO *

La 2^{ème} Conférence nationale de l'UFR Finances des 29,30 novembre et 1^{er} décembre 2016 a décidé de faire du développement de l'activité revendicative sur les territoires un axe important de sa démarche syndicale.

Cette décision a été prise en partant de la réalité des territoires qui sont des lieux d'expression, de revendications fortes pour vivre et bien vieillir. Pour les retraités, il s'agit d'intervenir sur des lieux de démocratie sociale et d'en exiger d'autres. L'objectif est de permettre aux retraités, dans le respect de leur spécificité professionnelle, de se retrouver ensemble sur leur lieu de vie ce qui implique un travail commun entre sections de retraités professionnelles et multi-professionnelles.

Une grande diversité de territoires

La proximité favorise la connaissance des problèmes et la mobilisation des acteurs comme par exemple :

- ▶ En Ile de France pour la prise en charge à 50% du « Pass Navigo » ;
- ▶ A Grenoble pour la gratuité des transports ;
- ▶ La construction d'un EHPAD public sur le pays Rochefortais et la construction d'un centre de santé avec des médecins salariés ;
- ▶ La gratuité des transports sur la métropole lilloise ; etc,etc,etc...

Le territoire peut être la collectivité territoriale comme la commune, le département, la région, mais aussi la rue, une cité, un quartier ou un bassin de vie ou encore la communauté de communes, l'agglomération, la métropole.

Il ne faut jamais perdre de vue que les revendications ne sont pas les mêmes selon que l'on habite en zone urbaine ou rurale.

Définir le périmètre du territoire constitue une priorité. Notre démarche, c'est **la démocratie et l'écoute**.

L'expérience montre que la revendication élaborée « en haut » ne colle pas toujours aux exigences de proximité. Nous devons innover pour appréhender les besoins de la population retraité-es et la complexité de passer du besoin à la revendication et aux moyens de la satisfaire.

La démarche de proximité

La démarche de proximité conduit à découvrir une grande diversité de besoins, d'acteurs et d'interlocuteurs. L'objectif est de rassembler les syndiqué-es CGT sur le lieu de vie quelles que soient leur profession et leur structure syndicale spécifique pour les déployer vers les populations retraité-es du lieu de vie.

Les méthodes à mettre en œuvre sont multiples (CDCA, cahiers revendicatifs élaborés sur le lieu de vie...). La force du syndicalisme est de favoriser l'émergence de propositions cohérentes, solidaires pour toutes les catégories de la population retraité-es et d'agir en conséquence.

Ces enjeux ou réponses cohérentes et solidaires ne sont pas du seul niveau national, ils sont aussi dans le quotidien et la proximité.

Les retraité-es de l'UFR CGT Finances, dans le respect de leur spécificité professionnelle, doivent prendre toute leur place dans la construction de cette démarche revendicative de proximité.

*source interliaison n°142 bis

L'aigre-doux : « sous les pavés, la plage ! »

Un demi-siècle déjà que les baby-boomers grimpaient sur les barricades en cherchant à mettre l'imagination au pouvoir !

Un demi-siècle que les derniers grands conquies l'ont été par la lutte.

Un demi-siècle que les papy-boomers d'aujourd'hui « votent avec leurs pieds et font trinquer leurs enfants ».

Que de beaux slogans, faites l'amour pas la guerre, fermons la télé et ouvrons les yeux, cours camarade le vieux monde est derrière toi... Le Ché nous invitait à être réaliste en demandant l'impossible.

Et voilà, les leaders sont casés et Dany le rouquin mange dans des mains qui ne sont plus vertes depuis longtemps. Certains autres ont depuis essuyé les paillasons de la République abrités derrière des rangées de CRS, qu'ils taxaient de SS en ce temps là...

Et la gôche est passée par la bobocratie, elle a tué les rêves et les espoirs de ceux qu'elle disait représenter.

Jupiter le nouveau Dieu est le fruit de ces errements. Il n'avait pas encore boursicoté et livré notre pays aux marchés financiers. Ses culottes n'avaient pas encore essuyé les bancs des grandes écoles des enfants élevés avec une cuillère d'argent dans la bouche. Ses pompes bien cirées ne détonnent pas dans son armée de godillots.

2018, gageons qu'il ne parvienne pas à surfer sur notre anniversaire de vieux 68'art ; celui de notre lutte de classes, celui de notre bataille des idées.

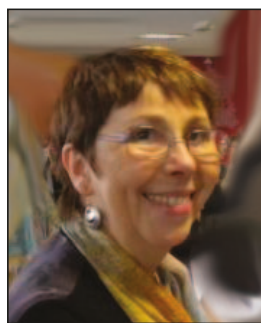
Gageons que chacun des progressistes de ce pays ait une lueur de lucidité pour que « l'action ne soit pas une réaction, mais une création ».

Le papy dit qu'il faut tirer les enseignements du passé, alors pour la vie contre la survie, groupons nous et unissons nos efforts pour que les rêves de 1968 mettent le bout de leurs nez à la fenêtre de 2018.

**El pueblo unido
jamás sera
vencido !**



Décès Monique CHANEL



Notre camarade Monique CHANEL s'en est allée, à 68 ans, en ce début mai après ce qu'il est coutumier d'appeler une longue et douloureuse maladie qu'elle avait combattue et qu'elle croyait même avoir vaincue pendant quelques

temps. Et finalement, c'est le 1er mai qu'elle a décidé d'abandonner la partie.

Monique était entrée à l'INSEE à Lyon en avril 1968, l'occasion pour elle d'entrer tout de suite dans la bagarre syndicale.

En 1999, elle devient conseillère technique pour le recensement en Isère.

Et au printemps 2000, elle arrive à Rennes où elle restera jusqu'à la retraite en 2009.

Que ce soit à Lyon ou à Rennes, parallèlement à son activité professionnelle, elle a toujours oeuvré syndicalement en priorité pour la défense des petites catégories, pour un monde plus juste, l'envie de faire bouger les choses, au travers de sa capacité d'indignation qui manque trop souvent dans notre société de plus en plus individualiste et égoïste.

A la retraite, elle s'est retrouvée naturellement dans le collectif retraités CGT des Finances d'Ille et Vilaine, toujours aussi présente et combative.

Ce qui l'a conduite à être élue un peu plus tard au Comité départemental USR 35 et à la CE de l'UFR-CGT des Finances où elle serait encore si la maladie ne l'avait stoppée brutalement au grand désespoir des camarades de cette commission espérant jusqu'au bout la revoir sachant qu'elle se battait et ne renonçait pas à revenir parmi nous.

Elle menait aussi le combat pour la paix avec le Mouvement de la Paix, s'investissant même de manière directe dans l'accueil de réfugiés.

Combat syndical, combat pour la paix, menés de pair avec l'investissement politique puisqu'elle militait aussi sur son secteur de Montauban de Bretagne y compris en allant au charbon à l'occasion de quelques élections politiques comme candidate du Parti communiste.

Une vie bien remplie qui méritait l'hommage qui lui a été rendu au nom de l'UFR et de la CGT tout entière au Centre funéraire de Lorient le samedi 5 mai. Lorient car elle avait quitté l'Ille et Vilaine pour le Morbihan où elle laisse son cher mari David et son fils Cédric à qui nous présentons toutes nos condoléances ainsi qu'à toute sa famille. ■